



## SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LÔ

### DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 04 SEPTEMBRE 2018

n°28-2018

### RÈGLEMENT GÉNÉRAL POUR LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)

Le Comité du Syndicat Mixte Pôle Hippique (SMPH) s'est réuni **MARDI 4 SEPTEMBRE 2018 à 14 heures à SAINT-LO au pôle hippique** (salle de la Madeleine) sur convocation du 27 août 2018.

La séance est présidée, par M. André DENOT, Président.

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

#### ETAIENT PRÉSENTS :

##### Titulaires

M. Jean-Manuel COUSIN	Conseiller régional
M. André DENOT	Conseiller départemental, Président du SMPH
M. Jean-Claude BRAUD	Conseiller départemental 4 <sup>ème</sup> vice-président du SMPH
M. Mathieu JOHANN-LEPRESLE	Conseiller départemental
M. Loïc RENIMEL	Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo 2 <sup>ème</sup> vice-président du SMPH
Mme Marie-Laure OSMOND-RENIMEL	Conseillère municipale – Ville de Saint-Lô

##### Suppléante

Mme Catherine SAUCET	Conseillère municipale – Ville de Saint-Lô
----------------------	--

#### ETAIENT EXCUSES :

##### Titulaires

Mme Malika CHERRIERE	Conseillère régionale, 1 <sup>ère</sup> vice-présidente du SMPH
Mme Florence MAZIER	Conseillère régionale
M. Gilles QUINQUENEL (pouvoir à M. RENIMEL)	Président de Saint-Lô Agglo
M. François BRIERE	Maire de Saint-Lô, 3 <sup>ème</sup> vice-président du SMPH

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les éléments d'information communiqués au rapport ;

Vu l'obligation pour toutes les organisations publiques et privées de respecter le nouveau règlement européen pour la protection des données à caractère personnel (RGPD) et la désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPD) ;

Vu la mise en conformité en termes de mentions légales à porter pour assurer la sécurité des contacts inscrits aux newsletters, et différents contacts : invités, clients, partenaires,... du SMPH ;

Vu les éléments d'information et les propositions tarifaires reçus de Manche Numérique pour souscrire au service d'accompagnement à la protection des données personnelles et à la désignation d'un Délégué à la Protection des Données pour le SMPH ;

Après en avoir délibéré,

**LE COMITÉ DU SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO**, à l'unanimité des membres présents,

- Se prononce en faveur de la prospection auprès d'autres prestataires pour permettre de comparer les différentes offres tarifaires et minimiser au maximum les coûts pour le SMPH.

Pour extrait conforme,  
**Le Président du Syndicat Mixte,**



**André DENOT**

